

GENDARMERIE NATIONALE	
COMPAGNIE XXXXXXXXXX	
UNITE Brigade	
CODE UNITE 03073	PROCÈS-VERBAL N° / 19 187 / 1990

PROCÈS - VERBAL

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE	
90 307177	
N° PIÈCE 1	N° FEUILLET 1

DE

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

NATURE PRÉCISE DES FAITS - RÉFÉRENCE

- APPARITION D'UN PHÉNOMÈNE CURIEUX APPARENTE AUX OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS (OVNI)
- REFERENCES : B.E. n° 18000 DEF/Gend/emp. Ops du 6.4.1979 relatif au phénomène des OVNI
C.M. n° 32600 DEF/Gend/O.E./D.O Rens. du 8.11.1985 relatif à la transmission aux autorités des informations concernant les événements.

NOUS SOUSSIGNÉ(S) A J , Gendarme, Officier de police judiciaire,

VU L'(ES) ARTICLE(S)

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

DATE HEURE

CE JOUR 10/04/1990 à 15h45, Monsieur C. Y , ingénieur, domicilié se présente à notre unité. Il souhaite nous informer d'un phénomène curieux dont il a été témoin près de :

Il circulait à bord de son véhicule RENAULT 30 n° , et venait de quitter le CD pour prendre le CD en direction de quand une ombre triangulaire a coupé sa route à environ une vingtaine de mètres à l'avant de son véhicule. Cette ombre était très sombre, et naviguait à la manière d'une raie. Il n'a pas pu déterminer l'origine de cette ombre puisqu'il n'y avait ni nuage, ni appareil volant dans le ciel. (CF, VP d'audition, pièce n° 2)

Ce même jour, à 17h20, nous avons adressé un message n° 145/M à la brigade de Gendarmerie de pour l'informer du phénomène constaté par M. C. et pour savoir si d'autres témoins l'avaient aperçu.

A 18h25, par message n° 536/2, la brigade de nous a avisés que les faits signalés n'avaient pas été portés à leur connaissance, et que l'endroit où l'observation a été faite est dépourvue de toute habitation.

Le 11/04/1990 à 14h50, par message n° 544/2, la brigade de nous a appris qu'elle a effectué des recherches auprès de la population, et notamment des agriculteurs qui ont travaillé sur leurs terres ; les gendarmes ont prospecté dans un périmètre de 1,5 Km autour du lieu des faits mais personne n'a remarqué le phénomène signalé.

→ 2 ex. - Ministre de la Défense, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau Défense-opérations.

DESTINATAIRES	<input type="checkbox"/> 1	M. le Préfet s/c de M. le Préfet	DATE DE CLOTURE LE 25 AVR. 1990
	<input type="checkbox"/> 1	M. le procureur de la République	
	<input type="checkbox"/> 1	Général, Commandant la Région Aérienne.	SIGNATURE(S)
	<input type="checkbox"/> 1	AUX ARCHIVES	

D'ENQUÊTE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

DE TÉMOIN

N° PIÈCE

N° FEUILLET

1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

90307177/1

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour dix Avril mil neuf cent quatre vingt dix, —

nous soussigné(s) A , J , Gendarme, OPJ,

vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D , Y - ingénieur.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M,

FILIAATION

DANS LES CAS OU CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

SITUATION DE FAMILLE

marié - 3 enf.

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

demeurant

Nous trouvant à , au bureau de la brigade, comparait devant nous la personne dénommée ci-dessus, qui, entendue séparément nous déclare à quinze heures quarante cinq : —

Aujourd'hui, 10 Avril 1990 à 12 heures 17 précises, j'ai été témoin d'un phénomène curieux que je veux vous expliquer. En quittant la départementale D pour prendre la Départementale E en direction de , une ombre triangulaire a coupé ma route à environ vingt mètres de l'avant de mon véhicule. Cette ombre, très sombre, m'a laissé supposer un appareil volant à basse altitude. Cet appareil se dirigeait entre 45° et 30° par rapport à l'axe de mon véhicule. Je l'ai vue s'éloigner sur 150 à 200 mètres à travers champs sans qu'à aucun moment, je ne puisse distinguer d'appareil alors que le ciel était particulièrement clair. Je n'ai entendu aucun bruit et la radio de mon véhicule n'a subi aucune perturbation. Le triangle au sol couvrait à peu près la surface de la route. —

Je circulais à bord de mon véhicule RENAULT 30 de couleur blanche immatriculée , —

Cette ombre se déplaçait à la vitesse voisine de celle d'un oiseau que j'estime aux environs de 60 à 80 Kms/H. —

Il n'y avait pas de vent. La visibilité était excellente. Cela ne pouvait pas être un nuage car le ciel était complètement dégagé. Je ne me suis pas arrêté mais je suppose qu'il n'y a pas de trace dans la nature. Je n'ai pas voulu m'arrêter à car il était l'heure du repas. J'ai pris l'autoroute à et je viens de sortir de l'autoroute à .

Je précise que cette ombre a navigué sur les prés comme une grande raie. —

C'est tout ce que je peux dire. —

— Le 10 Avril 1990 à 16 heures. —

Lecture faite par moi des renseignements d'état-civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. —

La personne entendue :

L'OPJ :